



→ Communiqué de presse

GRENELLE DE LA MER

La contribution du Conseil régional

Déjà présent dans le débats nationaux, le Conseil régional est très mobilisé, ce 23 juin à Brest, à l'occasion de la conférence décentralisée du Grenelle de la mer, voulue par le MEDDAT. Jean-Yves Le Drian, Président de Région, interviendra dans le débat public de l'après-midi tandis que plusieurs élus régionaux participent aux 4 groupes de travail du matin.

A l'occasion de cette journée, le Conseil régional diffusera sa contribution au Grenelle de la mer, document qui s'appuie sur ses propres politiques, notamment maritime, et dans lequel figurent 32 propositions et 6 grandes priorités, avec une orientation forte en terme de gouvernance, d'économie et de formation.

Les six priorités de la Région Bretagne pour le « Grenelle de la mer »

Renforcer les compétences et les responsabilités des collectivités territoriales

Ces compétences et responsabilités à l'égard de la mer et du littoral, et en particulier de l'interface terre/mer, doivent être renforcées. Ce renforcement doit s'accompagner des moyens juridiques, techniques et financiers, qui permettront aux collectivités de mener à bien leurs missions.

Mettre en place des conférences régionales de la mer et du littoral

Les Régions ont un rôle fondamental à jouer dans le cadre d'une nouvelle gouvernance maritime. La Bretagne propose de mettre en place des « conférences régionales de la mer et du littoral », à l'image de celle installée par le Conseil régional dans le cadre de la *Charte des espaces côtiers bretons*, que compléterait une conférence annuelle, organisée par l'Etat, à l'échelle des façades. Nous demandons une expérimentation en Bretagne.

Faire du développement des énergies marines renouvelables une priorité politique

La France doit faire du développement des énergies marines renouvelables une priorité politique. Ceci passe par une consolidation de la dynamique initiée par IPANEMA et par une politique publique qui reposera sur trois piliers : investissement sur la recherche, le développement et l'innovation ; outils pour l'appropriation collective ; accompagnement d'une filière industrielle.

Faciliter l'installation des jeunes pêcheurs

Le secteur de la pêche doit poursuivre sa mobilisation, avec l'appui des pouvoirs publics, pour développer des solutions de pêche durables. Ces dernières seront hypothéquées si une jeune génération de pêcheurs ne prend pas le relais : l'installation des jeunes doit être encouragée, par un dispositif d'accompagnement redéfini et par une réflexion en profondeur sur le prix du navire, afin de le déconnecter de la valeur de son « permis de mise en exploitation ».

Jouer la carte de l'ouverture pour attirer vers les métiers de la mer

La Bretagne demande une réforme de l'enseignement maritime qui joue la carte de l'ouverture pour s'inscrire dans la logique de « carrières maritimes ». Cette ouverture, qui s'appuiera sur la construction de passerelles, concerne les dispositifs de formation (apprentissage, VAE, modularisation, individualisation), les métiers et les écoles. A ce titre, il faut faire des lycées maritimes une porte d'accès privilégiée aux métiers de la mer. La Bretagne est particulièrement attachée au maintien de l'école de Saint-Malo dans le cadre d'un enseignement supérieur qui devra former à la fois des officiers supérieurs et intermédiaires.

Reconnaître le préjudice écologique consécutif à une pollution marine

La France n'a pas encore organisé une reconnaissance réelle du préjudice écologique consécutif aux accidents de navires. La Bretagne demande l'établissement d'un cadre juridique clair et stabilisé pour la reconnaissance du préjudice écologique consécutif à une pollution marine.